Nations Unies E/cn.5/2007/L.3



Conseil économique et social

Distr. limitée 13 février 2007 Français Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-cinquième session

7-16 février 2007 Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Pakistan*: projet de résolution

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

La Commission du développement social recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

« Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Le Conseil économique et social,

Rappelant le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995¹, et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée "Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation", tenue à Genève du 26 juin au 1^{er} juillet 2000,

Réaffirmant la Déclaration du Millénaire en date du 8 septembre 2000², la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique³ en date du 16 septembre 2002, la résolution 57/7 de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et son appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

^{*} Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8).

² Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³ Résolution 57/2 de l'Assemblée générale.

Se félicitant des conclusions du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, qui s'est tenu à Ouagadougou les 8 et 9 septembre 2004,

Saluant les engagements pris à l'occasion du Sommet mondial de 2005⁴ pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique,

Constatant à nouveau avec inquiétude que l'Afrique est actuellement le seul continent à ne pas être en voie de réaliser un seul des objectifs de la Déclaration du Millénaire² fixés pour 2015, et soulignant à cet égard qu'il faudra fournir des efforts concertés et un appui persistant pour tenir les engagements pris pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique,

Sachant que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social, qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement jouent à cet égard, et que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé au Nouveau Partenariat par la Conférence internationale sur le financement du développement⁵,

- 1. Salue les progrès accomplis par les pays africains dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique³, de renforcer la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et une gestion économique rigoureuse, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance et en créant un climat favorable aux investissements étrangers directs en vue du développement de la région;
- 2. Salue aussi les progrès satisfaisants accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier l'achèvement du processus d'évaluation dans certains pays, les progrès accomplis dans l'application des recommandations consécutives aux évaluations et l'achèvement du processus d'auto-évaluation dans certains pays, l'accueil de missions d'appui et le lancement du processus préparatoire national en vue de l'évaluation par les pairs dans d'autres pays, et invite instamment les États africains à se joindre au Mécanisme à titre prioritaire et à en renforcer le processus afin de le rendre plus efficace;
- 3. Salue encore les efforts que font les pays africains et les organisations régionales et sous-régionales africaines, y compris l'Union africaine, pour intégrer le souci de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;
- 4. Rappelle que l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat et, à cet égard, encourage les pays africains, avec l'aide de leurs

2 07-23757

⁴ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

⁵ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

partenaires de développement, à augmenter leur appui à ces institutions pour renforcer leurs capacités;

- 5. Souligne que la mise en œuvre du Nouveau Partenariat dépend aussi d'un environnement national et international favorable à la croissance et au développement de l'Afrique, et notamment de l'existence de politiques favorables au développement du secteur privé et à la création d'entreprises;
- 6. Souligne aussi que la démocratie, le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, y compris le droit au développement, une gouvernance et une administration transparentes et responsables dans tous les secteurs de la société, ainsi qu'une participation effective de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé font partie des éléments de base indispensables à la réalisation d'un développement social durable centré sur l'être humain;
- 7. Souligne encore que l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans la plupart des pays d'Afrique appelle d'importants changements dans la formulation des politiques sociales ainsi que l'adoption de politiques sociales ambitieuses pour, entre autres, réduire la pauvreté et garantir la création d'emplois, l'intégration dans la société, la stabilité politique et la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales afin de réaliser les objectifs sociaux et économiques du continent;
- 8. Estime que, si le développement social incombe au premier chef aux gouvernements, la coopération et l'aide internationales sont toutefois indispensables pour atteindre pleinement cet objectif;
- 9. Salue le concours apporté par des États Membres à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat dans le cadre de la coopération Sud-Sud et, à cet égard, se félicite du Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine qui s'est déroulé les 4 et 5 novembre 2006 à Beijing et du Sommet Afrique-Amérique latine qui s'est déroulé les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006 à Abuja, et encourage la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales, à soutenir les efforts des pays africains, notamment au moyen de la coopération triangulaire;
- 10. Reconnaît l'importance que revêtent les diverses initiatives lancées par les partenaires du développement de l'Afrique ces dernières années, notamment celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Plan d'action du Groupe des Huit pour l'Afrique, de l'Union européenne, de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (y compris le Forum Afrique-Asie des entreprises), le rapport de la Commission pour l'Afrique intitulé "Notre intérêt commun" et le Forum du Partenariat pour l'Afrique, et souligne à cet égard qu'il importe de coordonner de telles initiatives en faveur de l'Afrique;
- 11. Demande instamment que l'on continue d'œuvrer en faveur de mesures devant permettre de relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, le cas échéant, en faveur de mesures d'allégement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, d'accroissement de l'aide publique au développement, de stimulation de l'investissement étranger direct et de transfert de technologie;

07-23757

- 12. Se félicite que de nombreux partenaires du développement aient récemment augmenté leurs annonces d'aide publique au développement, notamment le Groupe des Huit et l'Union européenne, dont les engagements conduiront à augmenter de 25 milliards de dollars par an d'ici à 2010 l'aide publique au développement de l'Afrique, et encourage tous les partenaires du développement à appliquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée en 20056;
- 13. Est conscient que les gouvernements et la communauté internationale doivent poursuivre, à l'appui du développement des pays africains, leurs efforts pour accroître le flux de ressources nouvelles et additionnelles de toute provenance, publique et privée, intérieure et étrangère, destinées au financement du développement;
- 14. *Note avec satisfaction* que les partenaires du développement s'efforcent d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat, comme on peut le constater dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres stratégies similaires, et les encourage à redoubler d'efforts en ce sens;
- 15. Prend note des activités menées dans les pays d'Afrique par les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement et invite celles-ci à continuer de soutenir la réalisation des priorités et des objectifs du Nouveau Partenariat;
- 16. *Note* que les organismes des Nations Unies collaborent de plus en plus étroitement dans l'appui qu'ils fournissent au Nouveau Partenariat et prie le Secrétaire général de les inviter à renforcer encore la cohérence des activités qu'ils mènent pour soutenir le Nouveau Partenariat, sur la base des modules convenus;
- 17. *Invite* le système des Nations Unies à continuer de fournir une assistance à l'Union africaine, au Secrétariat du Nouveau Partenariat et aux pays d'Afrique pour les aider à mettre au point des projets et des programmes s'inscrivant dans le cadre des priorités du Nouveau Partenariat;
- 18. Invite le Secrétaire général, dans le cadre de la suite à donner au Sommet mondial de 2005, à insister auprès des organes et organismes des Nations Unies pour qu'ils aident les pays africains à lancer des initiatives à impact rapide basées sur leurs stratégies et priorités nationales de développement, pour leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et prend acte à cet égard des engagements récents de certains pays donateurs;
- 19. Prie le Secrétaire général de continuer à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et demande à ce Bureau de collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et de tenir compte des aspects sociaux du Nouveau Partenariat dans les rapports d'ensemble qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session;

4 07-23757

⁶ Texte disponible à l'adresse suivante : http://www1.worldbank.org/harmonization/PARIS/ParisDeclarationFrench.pdf.

- 20. Prie la Commission du développement social d'examiner, dans le cadre de son programme de travail annuel, des programmes régionaux de promotion du développement social visant à permettre à toutes les régions du système des Nations Unies de mettre en commun leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques, avec l'accord des pays concernés;
- 21. Décide que la Commission du développement social devrait continuer de valoriser et de mieux faire connaître les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de sa mise en œuvre pendant sa quarante-sixième session et, dans ce contexte, prie la Commission de recommander des mesures propres à réaliser cet objectif à sa session directive de 2008. »

07-23757